# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

# SÉANCE DU 26 MAI 2016

Présents: MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT,

Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFRANE, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme

GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs: Madeleine COIG à Joseph LEES

Marc OXIBAR à Fabienne MENE-SAFRANE

Dominique FOIX à Denise MICHAUT
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL

Valérie SARTOLOU à Michel ADAM Aurélie GIRAUDON à Robert BAREILLE

Excusés: Jean-Michel IDOIPE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier

CASTERES, Christophe GUÉRY

MEGU

-1 11111 2016

RAPPORT N° 160526-14-DIV-

SOUS-PRÉFECTURE OLORON STEMARIE

## **ACQUISITION DE MATERIEL ET TRAVAUX DIVERS**

M. KELLER expose:

#### Plan Local de Randonnées : Aménagement des parcours

Dans le cadre d'une démarche de labellisation d'itinéraires de randonnées pédestres, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais souhaite prendre en charge de nouveaux aménagements des parcours selon les prescriptions de la Fédération Française de Randonnées Pédestres, et les recommandations de la Fédération Française de Cyclisme afin de sécuriser et de faciliter le repérage des pratiquants.

#### Le coût de ces aménagements a été estimé à 15 000 € TTC.

De plus, afin de conserver la qualité des chemins, les itinéraires du Plan Local de Randonnées doivent être correctement signalés.

A cet égard, il est prévu l'achat de panneaux complémentaires et divers matériaux pour un montant de 1 000 € TTC.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget Général 2016 - Section Investissement.

## Aire de Grand Passage

Les occupants de l'Aire de Grand Passage se plaignent, à juste titre, que lors d'intempéries, le revêtement actuel se transforme en boue et devient impraticable.

Afin d'améliorer leurs conditions d'accueil, il convient d'acquérir du gravier concassé pour l'étaler sur le sol et ainsi faciliter l'évacuation de l'eau pluviale.

Le montant s'élève à 5 000 € TTC.

Les crédits sont disponibles au budget général 2016 – Section Investissement

## Spectacle Vivant

Suite au sinistre survenu à l'Espace Jéliote au mois de février dernier, et afin de mettre en sécurité la gaine de désenfumage, il s'est avéré nécessaire de construire une paroi 4 faces pour un montant de 3 500 € HT. Les travaux correspondants ont été réalisés par l'entreprise BATIBAT.

Il est également prévu d'acquérir des pendrillons pour remplacer ceux endommagés à Jéliote lors du sinistre pour un montant de 989.30 € HT (Fournisseur « Européenne de son et lumière ») et de compléter l'équipement de la chapelle pour un montant de 374.12 € HT (Fournisseur « La BS.com »).

En outre, afin de renforcer le parc des projecteurs, il convient d'en acquérir 10 supplémentaires pour un montant de 600 € HT.

Enfin, il est envisagé d'acquérir une nacelle à mât vertical GENIE IWP 30S pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur à Jéliote, et éviter ainsi des transferts délicats de matériels. En effet, le matériel existant sera utilisé sur le site de la Chapelle. Après consultation, ce sont les établissements EES qui fourniront ce matériel pour un montant de 10 471.50 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe 2016 du Spectacle Vivant.

## Informatique

Dans le cadre du renouvellement programmé du matériel (sur une base de 5 ans), le service Informatique et Télécom prévoit d'acquérir cette année : 6 unités centrales, 8 écrans 24 ″, des claviers et souris, disques durs externes... pour un montant estimé à 6 800 €. Une consultation sera engagée.

Par ailleurs, une imprimante à tickets a été acquise pour la boutique de la Villa du Pays d'Art et d'Histoire pour un montant de 300 € TTC.

Les crédits ont été prévus au Budget Général - Section investissement.

#### Piscine: Acquisition de bracelets

La collectivité doit être en mesure d'indiquer la fréquentation instantanée de la piscine dans son Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS), de manière à ne pas dépasser la fréquentation maximum autorisée.

Aussi, et afin de suivre la fréquentation de l'établissement durant la période estivale notamment, il est prévu d'utiliser un système de bracelets numérotés qui seront remis lors du passage en caisse. La dépense correspondante est estimée à 1 700 € HT.

Les crédits sont disponibles du budget Général - section fonctionnement.

# Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les acquisitions et travaux correspondants, et régler les dépenses afférentes.
- VOTE les crédits correspondants

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 Mai 2016

REQU

Suivent les signatures

16 -1 11111 2018

SOUS-PRÉFECTURE OLORON S'EMARIE

Affiché le oa.og. 16

Le Président

Daniel LACRAMPE